

Le Ministre de la Défense Nationale  
Au Général Major HEIRMAN ( 5 ex.)  
Au S.P.M.  
à A.G.C.

OBJET: Création au sein du Ministère de la Défense Nationale  
d'un Service Central du Génie.

Il est créé provisoirement au sein du Ministère de la Défense Nationale un Service Central du Génie ayant pour mission : la gestion des L.M., l'enlèvement et la destruction des engins explosifs et des obstacles, la destruction des ouvrages allemands, la gestion de l'outillage des troupes et du matériel du génie.

Le Service Central du Génie comprendra:

A.- Comme organismes centraux:

1°) LA DIRECTION.-

Attributions: Haute direction des Services du Génie.  
Etablissement de leur budget et contrôle de la gestion des crédits alloués.  
Contrôle de la bonne exécution des travaux.  
Elaboration des règlements techniques du génie  
Etude des progrès techniques intéressant le génie et les fortifications.

Composition : 1 officier général directeur

.....

3°) LA DIRECTION DU S.E.D.E.E.O. (Service d'enlèvement et de destruction des engins explosifs et des obstacles.

Attributions: Enlèvement et destruction de tous les engins explosifs.

Recrutement du personnel et formation technique de ce personnel et des unités spécialisées.  
Constitution de la documentation technique et pratique relative aux engins explosifs.  
Organisation et contrôle du Centre d'Instruction  
Assurer la gestion du service au point de vue administratif et financier.  
Provoquer toutes recherches ou mesures pour favoriser l'exécution rapide et la sécurité des travaux.  
Contrôle de l'activité des Commandants de Secteur.

Composition : 1 officier supérieur chef de service  
1 officier supérieur adjoint  
2 officiers subalternes  
1 officier d'administration  
6 sous-officiers  
6 sous-officiers comptables  
5 plantons, chauffeurs et motocyclistes  
1 auto voyageurs; 1 moto side-car; 2 vélos.

.....  
.....  
B.- Comme organismes extérieurs.

2-) Au S.E.D.E.E.O.

a) Un centre provisoire d'instruction de déminage.

Mission: Formation technique du personnel du service.  
Assurer la sécurité des exercices pratiques  
Liaison avec le chef du S.I.P.E.G. pour l'étude  
des nouveaux engins et la tenue à jour de la documenta-  
tion.

Composition:

- 1 officier supérieur ou subalterne, Commandant du Centre
- 1 officier subalterne adjoint
- 6 officiers instructeurs - 6 sous-officiers instructeurs
- 1 sous-officier comptable
- 13 dactylos, dessinateurs, plantons et chauffeurs.
- 1 moto avec side-car
- 1 camionnette
- 1 camion de 2 à 3 T.

b) Des Sections provinciales d'enlèvement et de destruction  
des engins explosifs et des obstacles.

Une par province, sauf pour la Flandre Occidentale (voir  
plus loin).

Mission des Sections provinciales.

- enlèvement et destruction, conformément aux ordres de la Di-  
rection, de tous les engins explosifs à l'exception des mines  
marines et fluviales qui sont du ressort de la Section de la  
Côte.
- Garde des engins entreposés
- Faire appel à la Direction du Service pour les travaux impor-  
tants et assurer la direction technique des unités de renfort.
- informer immédiatement la Direction de la découverte de tout  
engin inconnu.

Composition: (pour chaque province, excepté la Flandre Occiden-  
tale)

- 1 officier chef de section
- 1 officier subalterne adjoint
- 1 sous-officier secrétaire
- 8 sous-officiers artificiers
- 24 ouvriers, gardiens et chauffeurs
- 1 voiture voyageur
- 2 camions de 2 à 3 T.
- 1 moto avec side-car.

c) Une section spéciale pour la Flandre Occidentale sous les or-  
dres d'un chef de secteur chargé:

- de coordonner et contrôler l'activité des deux sections.
- d'assurer la gestion et la garde du champ de destruction de  
Westrozebeke.

Mission des Sections

- Même mission que les Sections provinciales.  
de plus, pour la section de la Côte, l'enlèvement et la destruc-  
tion des mines marines et fluviales.

Composition

Etat-Major: 1 officier chef de secteur  
1 officier subalterne adjoint  
1 sous-officier secrétaire  
1 chauffeur  
1 voiture voyageur.

1ère Section: 1 officier chef de section  
1 officier subalterne adjoint  
1 sous-officier secrétaire  
8 sous-officiers artificiers  
20 ouvriers et chauffeurs  
1 voiture voyageur  
2 camions de 2 à 3 T.  
1 moto side-car.

2e Section: (Section de la Côte) même composition.

Champ de destruction de Westroozebeke.

1 officier, chef du dépôt  
3 sous-officiers  
55 ouvriers, chauffeurs, gardiens.  
4 camions de 2 à 3 T.  
1 voiture ambulance  
1 moto avec side-car.

d) Des bataillons ou Compagnies de déminage à mettre à la disposition du service pour l'exécution des travaux.

e) des groupements de prisonniers

Mission: Nettoyage de locaux et d'immeubles.

.....  
.....

Le Ministre de la Défense Nationale  
F. DEMETS